

Commune de DISSAY

EXTRAIT DU REGISTRE DE DELIBERATIONS

L'an deux mil neuf le dix sept juin à 20h30, les membres du Conseil Municipal, légalement convoqués se sont réunis en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur REMBLIER Louis, Maire.

PRESENTS : Monsieur Gérard ANDRE, Madame Françoise DEBIN, Monsieur Michel FRANCOIS, Madame Annick PLUMEREAU, Monsieur François ARANDA, Monsieur Pierre BREMOND, Monsieur Damien AUBRION, Madame Annie LEGRAND, Madame Sophie SEGUIN, Monsieur Dominique LUSSEAU, Monsieur Carlos FERREIRA, Monsieur Jean Claude RICHARD, Madame Marie France ROBIN, Madame Arlette BRISON (arrivée à 21h15), Madame Véronique PELOQUIN, Monsieur Aymeric DUVAL, Madame Marie France DUBOIS, Madame Denise KARAGUITCHEFF, Monsieur Sébastien PERE, Monsieur Jean Marie THEBAULT

EXCUSEE : Monsieur Olivier POUZET donne son pouvoir (jusqu'à son arrivée à 21h50) à Monsieur Louis REMBLIER

Monsieur Aymeric DUVAL a été désigné secrétaire de séance

- **1/ Rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif**

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2008 sur le prix et la qualité de l'assainissement collectif conformément à l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ce rapport dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération

- **2/ Rapport annuel 2008 de l'assainissement non collectif**

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel de l'assainissement non collectif conformément à l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ce rapport dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération

- **3/ Rapport annuel 2008 de l'eau**

Monsieur le maire présente à l'assemblée délibérante le rapport annuel 2008 sur l'eau conformément à l'article L-2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales et du décret n°2007-675 du 2 mai 2007.

A l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve ce rapport dont un exemplaire sera annexé à la présente délibération.

- **4/ Modification des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou**

Monsieur le Maire indique les modifications des statuts du Syndicat Mixte pour l'Aménagement du Seuil du Poitou (SMASP) portant sur le périmètre modifié et élargi et sur le mode de représentation au sein des deux collèges approuvés par le conseil communautaire de Val VERT DU Clain lors de sa réunion du 29.05.2009.

Il rappelle qu'en application de l'article L5211-18 du CGCT, les Communes membres des EPCI adhérents au Syndicat doivent délibérer sur les modifications votées par la Communauté de Communes de Val Vert du Clain

Après délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante approuve la modification des statuts du SMASP conformément à la délibération du Conseil Communautaire de Val Vert du Clain en date du 29.05.2009 dont un exemplaire sera joint à la présente délibération.

- **5/ Acquisition de la parcelle AR 884 (Puygremier)**

M. le maire expose au conseil que la parcelle AR 884 sise à Puygremier) est à vendre. Dans le cadre de travaux d'élargissement ou d'aménagement de la voirie, il conviendrait que la commune s'en portât acquéreur afin de compléter la réserve foncière nécessaire à ce projet.

Le Conseil municipal, à l'unanimité,

Vu l'article L 1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques (CGPPP), qui permet aux communes d'acquérir à l'amiable des biens et des droits à caractère mobilier ou immobilier.

Vu l'inscription au budget 2009 du montant nécessaire à l'acquisition

Vu l'estimation du bien réalisée par le service des Domaines en date du 17 juin 2009,

Après avoir entendu l'exposé de M. le maire,

Autorise M. le maire à faire toutes les diligences nécessaires pour aboutir à l'acquisition de ce terrains d'une superficie de 32 a 31 ca pour un prix maximum de 35500€(soit 11€ le m2) plus les frais d'agence de 3300€ TTC.

- **6/ Création d'un poste d'ATSEM 1^{ère} classe suite à avis favorable de la CAP**

Afin de permettre le reclassement d'une ATSEM, le conseil municipal, à l'unanimité

- Décide de créer un poste d'ATSEM 1^{er} classe à 30/35^{ème} (code ATS10) à compter du 1^{er} juillet 2009,
- Dit que les crédits nécessaires sont prévus au BP 2009
- Dit qu'à compter de cette date, le tableau des emplois sera le suivant

Code	SERVICES	Fonction
	ADMINISTRATIF	
DGS	Attaché - 35/35°	Directeur général des services (emploi fonctionnel)
AA 02	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service Accueil CCAS ACMO
AA 03	Adjoint administratif 2ème classe - 19/35°	Services Etat civil Election Accueil
AA 04	Adjoint administratif Princip.1° CI - 35/35°	Service urbanisme
AA.05	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Stagiaire comptabilité
AA.06	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Non pourvu
AA 07	Adjoint administratif 1ère classe - 35/35°	Service personnel
AA 08	Adjoint administratif 2ème classe - 35/35°	Service comptabilité, accueil
AA 01	Rédacteur 35/35°	Non pourvu
	TECHNIQUE	
RST	Contrôleur 35/35°	Responsable du service technique
ST07	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Stagiaire voirie
ST09	Adjoint technique 1ère classe 35/35°	Service espaces verts
ST06	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
ST02	Agent de maîtrise Principal 35/35°	Service bâtiment
ST01	Contrôleur Princip de travaux - 35/35°	Service voirie
ST04	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
ST03	Agent maîtrise - 35/35°	Service bâtiment
ST05	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service polyvalent
ST08	Adjoint technique 2ème classe 35/35°	Service espaces verts
	ECOLES ET DIVERS	
AAN01	Adjoint d'animation 2ème classe- 35/35°	Service animation
AET01	Adjoint technique 2ème classe - 16/35°	Surveillance cantine, bibliothèque école
AET02	Adjoint technique 2ème classe - 18/35°	Entretien bâtiment; garderie maternelle, transport scolaire
AET03	Adjoint technique 2ème classe - 20/35°	Aide service cantine, garderie
AET04	Adjoint technique 2ème classe - 24H/35°	A pourvoir au 01.11.2008
AET05	Adjoint technique 2ème classe - 27H30/35°	Aide service cantine, entretien bâtiment, garderie
AET06	Adjoint technique 2ème classe - 28/35°	Entretien bâtiment, garderie maternelle
AET07	Adjoint technique 2ème classe - 30/35°	Entretien bâtiment maternelle
AET08	Adjoint technique 2ème classe - 31H50/35°	Service cantine
AET09	Adjoint technique 2ème classe - 32/35	Service cantine, garderie, animation
AET10	Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
AET11	Adjoint technique 2ème classe - 34/35°	Service cantine maternelle, transport
AET12	Adjoint technique 2ème classe - 35/35°	Service cantine, garderie
AET13	Adjoint technique 2ème classe 33,5/35°	Service entretien bâtiments
AEM01	Agent maîtrise principal- 35/35°	Service cantine
	Agents contractuels remplaçants	
ATS01	ATSEM 1ère CI - 35/35°	Non pourvu
ATS02	ATSEM 1ère CI 35/35°	Service de l'école maternelle
ATS03	ATSEM 1ère Classe - 34/35°	Service de l'école maternelle
ATS04	ATSEM 1ère classe - 30/35ème	Service de l'école maternelle
ATS05	ATSEM 2° Classe - 34/35°	Non pourvu
ATS06	ATSEM 2ème Classe - 30/35°	Non pourvu
ATS07	ATSEM 2ème Classe - 30/35°	Service de l'école maternelle
ATS08	ATSEM principal 1ère classe 35/35°	Non pourvu
ATS09	ATSEM principal 2ème classe 35/35	Service de l'école maternelle
ATS10	ATSEM 1ère classe 30/35ème	Service école maternelle

- **7/ Demande de retrait du SIMER**

Par délibération en date du 7 mars 1991, le Conseil municipal s'est prononcé favorablement pour l'adhésion de la commune au Syndicat Interdépartemental Mixte d'Équipement Rural (SIMER) créé par arrêté préfectoral en date du 1^{er} décembre 1964.

Monsieur le Maire indique que l'intérêt de la commune à adhérer à ce syndicat est aujourd'hui manifestement amoindri.

En conséquence et conformément au Code général des collectivités territoriales prévoyant la procédure de retrait, il est proposé à l'assemblée délibérante de se prononcer sur le retrait de la commune du SIMER ;

A l'unanimité, le conseil municipal décide :

- de demander ce retrait au SIMER),
- de notifier cette demande au Président du SIMER
- et d'autoriser le Maire à signer toute pièce nécessaire à la poursuite de cette affaire.

- **8/ Vente de parcelles sur le Parc de la Bélardière**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un projet de vente de terrains sur le parc de la Bélardière issue de la parcelle AW 584, respectivement nommée(en attendant la numérotation cadastrale- voir plan joint) :

- lot C d'une superficie de 7331 m²
- lot B d'une superficie de 2833m²

A l'unanimité, l'assemblée délibérante tenant compte de l'estimation du service du Domaine en date du 17.06.2009 :

- donne son accord pour la vente du lot C issu de la parcelle AW 584, d'une superficie de 7331m² au prix de 105 000€ HT, soit 125 580 € TTC, et du lot B issu de la même parcelle AW 584, d'une superficie de 2833m² au prix de 42480 HT soit 50806,08 € TTC.

- autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à ces ventes auprès de l'office notarial de Dissay.

9/Village Retraite des Bouleaux : convention avec LOGIPARC

Monsieur le Maire rappelle le projet de construction d'un ensemble de pavillons locatifs (environ 25) et d'un pôle service à proximité, allée des Bouleaux.

Le montage de cette opération prévoirait la constitution, avec LOGIPARC l'OPH de Poitiers, d'un groupement d'achat public conformément aux dispositions l'article 8 du Code des marchés publics.

Il proposerait

- de signer avec LOGIPARC une convention constitutive du groupement suivant le II dudit article 8 et de désigner LOGIPARC comme coordinateur du groupement ;

- de constituer la commission d'appel d'offre du groupement suivant l'article 8-III à savoir un représentant de chaque membre du groupement élu parmi les membres à voix délibérative de sa commission d'appel d'offres ; la présidence de la commission ainsi constituée serait assurée par le représentant de LOGIPARC coordinateur,

- de confier la signature et l'exécution des marchés au coordinateur suivant le VII-2^{ème} du même article

Pour la réalisation des logements, Monsieur le Maire propose également de céder à LOGIPARC le terrain d'assiette (juste borné et en cours de numérotation), issu des parcelles AR 58, 845 et 846, d'une superficie d'environ 9800m² au prix de 6 € le m² selon estimation du service du Domaine.

L'assemblée délibérante, à l'unanimité demande que le projet de convention lui soit soumis, après avis du conseil juridique de la commune et examen en commission et, réaffirme le souhait toujours exprimé par la commune, de la réalisation de logements destinés en priorité aux seniors (d'où l'appellation de village -retraite).

10/Achat de mobilier pour la médiathèque municipale

Monsieur le Maire rappelle le projet de médiathèque municipale et soumet à l'assemblée délibérante les propositions reçues pour l'aménagement des locaux.

Après délibéré et à l'unanimité, l'assemblée délibérante :

- retient l'offre de BRM Mobilier de Bressuire pour un montant de 13003.80 € HT soit 15 552,54 € TTC
- autorise le Maire à signer le devis et tout document afférent à ce dossier
- mandate le Maire pour solliciter une aide financière la plus élevée possible auprès du Conseil Général.

Questions diverses

Agenda : commission des finances le 07.07. à 20h30

Commission d'appel d'offres pour les travaux d'assainissement : le 18.06 à 14 h

Prochains conseils municipaux : les jeudi 16 juillet et 24 septembre à 20h30

Point sur les dossiers en cours par :

Pierre BREMOND

- **Travaux de la maison des associations** : nouveaux devis menuiserie demandés
- Le 24.06 à 20h30 : **calendrier des fêtes et planning d'occupation des salles pour la saison 2009-2010**
- Rappel des **Rendez vous de l'été** festifs et culturels
- **Concert** dans le cadre des Eurochestreries le 5 juillet à 16h30 dans la cour du château

François ARANDA

- **Signalétique des parcs d'activités de la communauté de communes** : travail avec la commission urbanisme pour pose possible en septembre 2009
- Installation probable d'une **fleuriste place de la grand' cour**
- **Vente de spécialités italiennes** (pâtes fraîches Monsieur Perrault) le vendredi de 16 à 19 h sur la place du château à partir du 3 juillet.

Annick PLUMEREAU

- **banque alimentaire** le dernier mercredi du mois (appel à élus disponibles)
- **Fête de l'été organisée par l'APE** le 26.06 après la classe

- Remise de **dictionnaires anglais** le 30.06 à 15h15 (+gouter)aux élèves de CM2 qui passent en 6^{ème}
- **Transports scolaires** : 4 circuits à la rentrée (info sur le site internet)
- **Conseil d'école de Tony Lainé** le 19.06 à 18h
- **ALSH ados à la Mourauderie du 6 juillet au 28 août**

Michel FRANCOIS

- **Citoyenneté**
 - **CCJ** : réunion du 6 juin : bonne présence des jeunes ; présentation des dossiers en cours au conseil municipal de septembre ou octobre ; demande de visite de l'Assemblée Nationale auprès d'Alain Claeys, député ; tournoi de foot le 29.08 sur le city stade ; prochaine réunion le samedi 4 juillet à 9 h
- **Site internet** : Newsletter en ligne le 29.05 : 100 inscrits
- **Moulin de la grève** : début des travaux sur la toiture le 29.06
- **Prochaine commission communication** le 25.06 à 20h30
- Rappel des **critères d'attribution des subventions communautaires** suite à une longue discussion lors du dernier conseil à Beaumont.

Françoise DEBIN

- prochaine **commission urbanisme** le 22.06 à 20h30
- **Voie I-Parc** : **inauguration** lorsque la signalisation routière sera posée
- **Réfection de la route de la Garenne** (entre les Tiers et le CD 85): dossier en cours d'étude par le BET Castel Touchard
- Travaux à la **salle polyvalente** : restitution des besoins aux associations par l'ATD le 15.06
- **Coteaux des pendants** : **sentier d'interprétation** à inscrire au budget du Pays Haut Poitou et Clain ; nécessité de voir se créer une association pour l'entretien des moutons ; réunion le 5 septembre avec les chasseurs avant l'ouverture.

Gérard ANDRE

- **Conseil communautaire** du 29.05 à 19h30 à Beaumont : collecte des déchets électro ménagers aux Millas avec Eco-système ; signature de la convention pour l'éclairage public ; étude d'une démarche de déplacement social au niveau du Pays similaire à ce qui a été réalisé en Charente Maritime ; recrutement d'un apprenti en génie civil en alternance pour le service urbanisme ; compte rendu de la commission handicap/accessibilité de tous les bâtiments de la Communauté de communes.
- **Pays du Haut Poitou et Clain** : le 05.06 à 20h à Marigny
- **CODEVAL** : le 8 juillet, restitution des études